

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2016**

**Présents** : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Hervé DAUCHY, Valérie DUTROP, Pascal DELAVERGNAS, Catherine PEROUX, Sylvain BRIGEON, Alan BROOKE, Rudolph WIJBURG, Patrice DELAVALLADE.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 31 Août 2016, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Boulangerie,
- Médecin,
- Local Boucherie,
- Station épuration tarification,
- Remplacements personnels,
- Auto 24,
- Terrain de tennis,
- Toiture ancienne Mairie,
- Adhésion au SDE,
- Travaux éclairage public,
- Eolienne à Maisonnais sur Tardoire,
- Questions diverses.

### **BOULANGERIE :**

Monsieur le Maire évoque la tragique disparition du boulanger de la commune. Il explique que le temps de l'enquête le commerce est immobilisé.

### **MEDECIN :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Docteur de la Commune a décidé de louer, à sa charge, une maison dans un village de la Commune.

### **LOCAL BOUCHERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a la possibilité de solder l'achat du local Boucherie et qu'il serait peut-être judicieux de le faire afin de demander la subvention auprès du Conseil départemental. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **STATION EPURATION TARIFICATION**

Monsieur le Maire fait le point sur l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif de la commune et donne la parole à Monsieur Sylvain BRIGEON. Celui-ci explique les différentes options concernant la nouvelle tarification. Une réflexion s'engage et une décision sera prise ultérieurement.

### **REPLACEMENTS PERSONNELS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de renouveler le contrat de travail de Madame BOUTHINON, personnel lié aux écoles mais qu'il faut également recruter une personne pour remplacer Mme PATRY. Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Madame BOUHINON et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour recruter une personne assurant la surveillance à la cantine ainsi que le ménage à la mairie.

### **AUTO 24**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la demande de renouvellement de leur agrément, l'Entreprise AUTO 24 s'est vu contrainte de modifier sa réserve d'eau pour assurer la défense incendie. En effet, aujourd'hui sur le site il y a une réserve de 90m<sup>3</sup> présente à l'entrée du site ce qui n'est pas suffisant.

Il indique que suite à différentes réunions avec les services concernés, il s'avère qu'il faut implanter une bâche artificielle de 240m<sup>3</sup>. L'emplacement choisi est sur un terrain privé que le propriétaire accepte de mettre à disposition gracieusement et via une convention. Il rappelle également au Conseil Municipal qu'il est de la compétence de la Commune d'assurer les moyens en eau liés à la défense incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ✓ De participer à hauteur de 5 000€ pour l'achat une bâche artificielle de 240m<sup>3</sup>,
- ✓ Dit que celle-ci pourra servir pour assurer la défense incendie pour le village des Tuilières et des hameaux voisins,
- ✓ Dit que cette aide sera versée directement à l'entreprise AUTO 24 au vu des pièces justificatives de l'achat et de l'implantation de cette bâche,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **TERRAIN DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion et à la délibération n° 201604 du 25 février 2016, il a sollicité différentes Entreprises pour la création d'un terrain multisports. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'offres d'activités scolaires et périscolaires mais aussi pour les activités sportives de la Commune. De plus, il indique qu'une subvention de 5000€ est accordée par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ✓ De donner un avis favorable à la réalisation du projet de création d'un terrain multisports,
- ✓ Décide de retenir l'Entreprise OSE LOISIRS.

### **TOITURE ANCIENNE MAIRIE**

Monsieur le Maire indique que la partie arrière de la toiture de la mairie est abimée. Il faut donc prévoir au budget 2017 la rénovation de celle-ci.

### **ADHESION AU SDE SERVICE ENERGIES ET TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effets de serre.

L'adhésion au service énergies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes du Haut Périgord, l'adhésion annuelle de notre Commune au service énergies est prise en charge par cette dernière.

*Sylvain BREGEON* souhaite apporter une précision. En effet, il est bien indiqué qu'il n'y a aucune garantie que l'étude soit faite et qu'il faudrait anticiper afin d'être sûr que le service soit fait.

Concernant les travaux d'éclairage public, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer le foyer n°60 au lieu-dit la tuilerie pour un montant TTC de 1 203,02€. Sachant que le SDE prend à sa charge 55%, la somme restant à la charge de la commune est de 541.36€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal moins 1 abstention :

- ✓ Donne un avis favorable pour adhérer au service Energies du SDE 24 ainsi que pour l'opération d'investissement au lieu-Dit La tuilerie

### **EOLIENNE A MAISONNAIS SUR TARDOIRE**

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller une copie de l'arrêté préfectoral autorisant la société Parc Eolien de la Tardoire à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Maisonnais Sur Tardoire.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire indique qu'une maison est à vendre dans le bourg et invite le Conseil Municipal à visiter cette maison.

Dans l'hypothèse d'un achat, *Sylvain BREGEON* pense qu'il faudrait éventuellement faire passer les domaines afin d'évaluer le bien.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le prélèvement automatique. Ce nouveau système présente plusieurs avantages.

Il permet de simplifier la démarche de règlement des usagers (en leur évitant les déplacements, les envois postaux et les oublis ou retards de paiement), tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers, à la date qui lui convient, et en accélérant l'encaissement des produits locaux. Il permet ainsi de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

Le Conseil Municipal valide ce mode de règlement supplémentaire.

Monsieur le Maire indique qu'un panneau "voie sans-issue" va être installé à l'entrée du chemin rural route de Busserolles.

Monsieur le Maire indique que durant les vacances d'été une personne de la société R'Sports 24 est venue faire la vérification des jeux des écoles et que tout semble aux normes.

**Jocelyne LETURGIE** demande à Monsieur le Maire s'il est possible de réduire les délais de publication des comptes rendus des conseils municipaux. De plus, elle demande s'il est possible de mettre et de tenir à jour le site internet de la Commune. Rudolph WIJBURG lui répond qu'il ne peut pas s'en occuper et qu'il faut avoir une réflexion sur le sujet.

**Jocelyne LETURGIE** demande si une date a été fixée pour la réfection du mur à l'école primaire.

**Patrice DELAVALLADE** fait un bref compte rendu d'une réunion du SDE ou il évoque différentes possibilités de changer d'opérateurs d'énergie.

**Catherine PEROUX** souhaite évoquer un problème de logistique concernant le ramassage des sacs jaunes à Fonchy. En effet, il a été décidé un ramassage collectif sauf que les containers ne sont toujours pas présents sur les lieux de dépôts ce qui engendre des difficultés. Monsieur le Maire lui répond qu'il va faire le nécessaire au plus tôt.

**Pascal DELAVERGNAS** demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de demander un devis pour le drainage derrière l'étang vu que nous sommes en période de sécheresse cela permettrait de moins détériorer les lieux.

**Valérie DUTROP** demande s'il est possible de rajouter un robinet d'eau dans le nouveau cimetière. Monsieur le Maire lui répond favorablement.

**Colette MOUSNIER** demande s'il est possible de faire enlever les bocaux qui se trouvent dans le lavoir à côté de la Boulangerie. De plus, elle demande si les pierres et les pots de fleurs peuvent être enlevés sur la place communale devant l'ancienne poste ? Monsieur le maire lui répond qu'il a donné l'ordre à un cantonnier pour le faire.

**LA SEANCE EST LEVEE A 23H30**